

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION

ISO / CEI JTC 1 / SC 2 / GT 2
ISO / IEC JTC 1 / SC 2 / WG 2

Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets (JUC)

Universal Multiple-Octet Coded Character Set (UCS)

ISO / IEC JTC 1 / SC 2 / WG 2 N3970

2010-12-03

Title : Proposal to add the Mandombe Script

Source : Democratic Republic of Congo, Republic of Congo, France

Prepared by : Centre de l'Écriture Négro-Africaine en France ;

David Wabeladio, Robert Wazi et Adrien Fwakasumbu (cena_france@hotmail.com)

Action : For WG 2 consideration and adoption in the next amendement to the Standard

Distribution : ISO / IEC JTC 1 / SC 2 / WG 2 and liaison organizations

Titre : Proposition d'ajouter l'écriture Mandombe

Source : République Démocratique du Congo, République du Congo, France

Préparé par : Centre de l'Écriture Négro-Africaine en France

David Wabeladio, Robert Wazi et Adrien Fwakasumbu (cena_france@hotmail.com)

Action : Pour considération par le GT 2 et adoption dans le prochain amendement de la Norme

Distribution : ISO / CEI JTC 1 / SC 2 / GT 2 et les organisations de liaison

**ISO/CEI JTC 1/SC 2/GT 2
FORMULAIRE RESUME DEVANT ACCOMPAGNER TOUTE PROPOSITION
D'ADDITION AU REPERTOIRE DE L'ISO/CEI 10646**

Veillez compléter les sections A, B et C ci-dessous.

(Veillez lire le document intitulé « Principes and Procedures Document for guidelines and details » avant de compléter ce formulaire.)

**Voir <http://www.dkuug.dk/JTC1/SC2/WG2/docs/principles.html>
pour la dernière version de Principes and Procedures.**

**Voir <http://www.dkuug.dk/JTC1/SC2/WG2/docs/roadmaps.html>
pour la dernière feuille de route**

A. ADMINISTRATIF

1. Titre : **Proposition d'ajout de l'écriture Mandombe**
2. Nom du demandeur : **Centre de l'Écriture Négro-Africaine**
3. Type de demande : **Centres de l'Écriture Négro-Africaine Associés**
4. Date de la demande : **2010-12-03**
5. Référence du demandeur (le cas échéant) :
6. (Choisir une des options suivantes :)
Il s'agit d'une proposition complète : **Non**
ou Plus d'information sera fournie par la suite : **Oui**

B. TECHNIQUE – GENERAL

1. (Choisir une des options suivantes :)
 - a. Ce document propose une nouvelle écriture (jeu de caractères) : **Oui**
Nom proposé de l'écriture : **Mandombe**
 - b. Ce document propose l'addition d'un ou plusieurs caractères à un bloc existante : **Non**
Nom du bloc existant :
2. Nombres de caractères proposés : **68**
3. Catégorie suggérée (voir section II, *Character Categories*) : **A**
4. Niveau de mise en œuvre suggéré (1, 2 ou 3) (voir article 14, ISO / CEI 10646-1: 2000 (F)) : **1**
Une justification pour ce choix est-elle fournie ?
Si oui, renvoi :
5. Un répertoire comprenant des noms de caractères est-il fourni ? **Oui**
 - a. Si oui, les noms se conforment-ils aux Conseils pour le choix des noms de caractère à l'Annexe L de l'ISO/CEI 10646-1 : 2000 (F) ?
 - b. La forme des caractères est-elle jointe de manière lisible afin de permettre sa révision ? **Oui**
6. Qui fournira la police informatique appropriée (ordre de préférence des formats : True Type puis PostScript) pour la publication de la norme ? **Charles Riley, Andrij Rovenchak et/ou Trésor Kibavuidi Nsiangani**, experts informaticiens et linguistes.
Si elle est d'ores et déjà disponible, préciser la ou les sources de la police (inclure l'adresse postale, de courriel, le site ftp,...), préciser également les outils utilisés :
7. Références et renvois :
 - a. Des références (à d'autres jeux de caractères, des dictionnaires, des textes descriptifs, etc.) sont-elles fournies ? **Oui (Voir documents annexes)**
 - b. Des exemples publiés (comme des coupures de presse) des caractères proposés sont-ils fournis ? **Oui (Voir documents annexes)**
8. Aspects particuliers du codage :
Cette proposition abordera-t-elle d'autres aspects du traitement informatique des caractères, tels que la saisie, la représentation, le tri, la recherche, l'indexation, la translittération... (si oui, veuillez joindre l'information) ? **Oui**
9. Renseignements supplémentaires :
Il est suggéré aux demandeurs de fournir tout renseignement supplémentaire relatif aux propriétés des caractères proposés ou de l'écriture proposée qui permettront de bien les comprendre et de traiter correctement. Parmi les propriétés : casse, renseignement numérique, renseignement monétaire, comportement au rendu comme la chasse ou la sécabilité des caractères, etc. Comportement combinatoire, directionnel, d'approches, valeur de tri par défaut, sa pertinence dans un contexte balisé, son équivalence de compatibilité et autres renseignements de normalisation Unicode. Voir le standard Unicode <http://www.unicode.org> pour des informations de ce type pour d'autres écritures. Voir également <http://www.unicode.org/Public/UNIDATA/UnicodeCharacterDatabase.html> et les rapports techniques Unicode correspondants qui stipulent l'information nécessaire pour que le comité technique Unicode considère l'inclusion de ces caractères dans le standard Unicode.

C. TECHNIQUE – JUSTIFICATION

1. Cette proposition d'addition de caractère(s) a-t-elle soumise auparavant ? **Non**
Si oui, expliquer
2. Est-on rentré en contact avec des membres de la communauté des utilisateurs (par exemple, organisme national, utilisateurs de l'écriture ou d'autres experts, etc.) ? **Oui**
Si oui, avec qui ? Les Ecoles Conventionnées Kimbanguistes, Université Simon Kimbangu,
Si oui, documents pertinents disponibles : **Oui**
3. Des renseignements sur la communauté d'utilisations des caractères proposés (par exemple : profil démographique, utilisation en informatique, utilisation sous forme publiée) sont-ils fournis ? **Oui**
Référence :
4. Fréquence d'utilisation des caractères proposés (habituel ou rare) **Emergent**
Référence :
5. Les caractères proposés sont-ils actuellement utilisés par la communauté des utilisateurs ? **Oui**
Si oui, par qui ? Référence : Ecoles au Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Angola, Diaspora Africaine d'Europe, Revues, etc.
6. Après avoir dûment considéré les principes dans *Principes and Procedures* (un document permanent du GT 2), les caractères proposés doivent-ils tous être codés dans le PMB ? **Oui**
Si oui, une justification est-elle fournie ? **A fournir.**
Si oui, renvoi :
7. Les caractères proposés doivent-ils rester groupés dans un intervalle contigu (plutôt que dispersés) ? **Oui**
8. Un des caractères proposés peut-il être considéré comme une forme de présentation d'un caractère ou d'une suite de caractères existants ? **Non**
9. Un des caractères proposés peut-il se coder à l'aide d'une suite de caractères composés préexistants ou proposés ? **Non**
Si oui, une raison pour son inclusion est-elle fournie ?
Si oui, renvoi :
10. Peut-on considérer un des caractères proposés comme semblable (en apparence ou en fonction) à un caractère préexistant ? **Non**
Si oui, une raison pour son inclusion est-elle fournie ?
Si oui, renvoi :
11. Cette proposition comprend-elle des caractères combinatoires ou des suites composites (voir articles 4.4 et 4.34 dans ISO / CEI 10646-1 : 2000(F) ? **Non**
Si oui, une raison pour son inclusion est-elle fournie ?
Si oui, renvoi :
Une liste des suites composites et des œils correspondants est-elle fournie ?
Si oui, renvoi :
12. Cette proposition comprend-elle des caractères ayant une propriété particulière comme une fonction de commande ou une signification semblable ? **Non**
Si oui, décrire en détail (joindre pièce si nécessaire)
13. Cette proposition comprend-elle un ou plusieurs caractères idéographiques de compatibilité ? **Non**
Si oui, le ou les caractères idéographiques unifiés correspondants sont-ils désignés ?
Si oui, renvoi :

D. PROPOSITION DETAILLEE

D.1. Introduction

D.1.1. Historique, Profil démographique, Utilisation et Utilité rationnelle

L'écriture Mandombe est à la fois une découverte et une invention réalisée depuis 1978 par Monsieur David WABELADIO PAYI, un congolais originaire de la province du Bas-Congo.

Elle tire son existence et sa base opérationnelle de deux éléments ayant la forme des chiffres 5 et 2, observés dans le mur de briques. C'est la découverte de ces deux formes qui est devenue le fondement de l'invention du Mandombe au moyen de combinaisons : symétrie, rabattement et rotations multiples de ces deux formes. L'écriture ainsi inventée révèle des implications diverses et variées dans plusieurs autres domaines des arts, des sciences et des technologies, qu'elle explique, explicite et même, fait progresser.

À l'heure actuelle, Monsieur David WABELADIO PAYI a réussi à convaincre les gens de son propre pays et de l'étranger de la pertinence de soutenir cette écriture. Il en est à plus de deux cents cinquante conférences dans les universités, les centres de recherches, les instituts, les écoles. Partout les gens ne cessent de laisser dans son livre d'or, des témoignages élogieux.

Sur le plan de l'apprentissage et la pratique, aujourd'hui, l'écriture Mandombe est écrite et lue par un nombre toujours croissant d'apprenants. Ce nombre dépasse sept cent mille personnes de toutes les conditions d'âge, de sexe ou de niveau d'instruction. Il comprend ainsi des hommes et des femmes, des jeunes et des vieilles personnes, des blancs et des noirs, des intellectuels et des ouvriers dans leur pays respectifs.

Les utilisateurs de l'écriture Mandombe sont actuellement répertoriés en République Démocratique du Congo, en République du Congo, en Angola, en Centrafrique, au Nigeria, au Bénin, en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Canada. Ceux-ci échangent des lettres par la voie d'un transit unique appelée la Ligue de Mandombe (LIMA) qui les enregistre et les contrôle. Mais le nombre d'utilisateurs potentiels équivaut au nombre d'habitants de l'espace bantou qui sont les premiers utilisateurs concernés par l'écriture Mandombe. Cette population bantoue est un ensemble de peuples parlant quelque quatre cents langues apparentées dites bantoues, présents en Afrique ; du Nigéria aux Comores d'Ouest en Est et du Soudan à la Namibie du Nord au Sud, et représente environ le tiers de la population totale de l'Afrique, soit environ 335 millions de locuteurs de langues bantoues.



La population bantoue, premier utilisateur concerné par l'écriture Mandombe

Actuellement, l'écriture négro-africaine Mandombe est enseignée dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures kimbanguistes en Angola, au Cabinda, au Congo-Brazzaville et en République Démocratique du Congo plus précisément à l'Université Simon Kimbangu de Kinshasa où se trouve le siège administratif du Centre de l'Écriture Négro-Africaine sous la direction de l'inventeur de l'écriture. Certaines écoles et universités en République Démocratique du Congo, au Congo-Brazzaville, en Angola, au Gabon et en Zambie l'enseignent d'une manière non officielle en attendant la signature de l'arrêté par les Ministères de l'Éducation Nationale de leurs pays respectifs autorisant l'enseignement du Mandombe tant dans les écoles privées que publiques.

Cette écriture est donc enseignée en trois parties essentielles, à savoir la graphie, l'art et la science.

En tant que **graphie**, elle renferme en son sein un ensemble de signes graphiques partant des réalités africaines. L'écriture Mandombe se veut un support de communication original le mieux adapté aux langues africaines. En d'autres termes, elle est une graphie correspondant aux systèmes linguistiques africains qui permet à n'importe quelle langue africaine de reproduire ses sons sans peine. Et par la même occasion, de reconquérir son originalité en retrouvant une manière propre de penser, de s'exprimer, de créer, pour retrouver sa véritable identité et se rassembler autour d'un idéal commun, celui de bâtir un nouveau monde dans la diversité des nations et des idées.

En tant qu'une **écriture moderne et nouvelle science de codes**, elle est une base de recherches susceptibles d'engendrer plusieurs réalités nouvelles dans différents domaines.

Développant l'intelligence et le jugement et stimulant l'esprit créatif des Africains, elle aidera l'Afrique à sortir des limbes de l'oubli, de l'analphabétisation, de la marginalisation séculaire de ses langues. Bref, l'écriture Mandombe en ce 21^{ème} siècle est un sceau évident d'une nouvelle ère pour l'Afrique et pour tous ceux qui veulent grandir leur connaissance.

Par conséquent, le Mandombe est, non seulement un outil d'alphabétisation, de la revalorisation de l'identité culturelle mais aussi un dévoilement d'une autre dimension à la compréhension scientifique de la culture africaine en vue d'apporter le savoir africain à la grande société des connaissances et du savoir universel.

D.1.2. But, Vision et Stratégie du Centre de l'Écriture Négro-Africaine

Le Centre de l'Écriture Négro-Africaine, CENA en sigle, est une association à but non lucratif créée le 30 avril 1994 en République Démocratique du Congo qui travaille en étroite collaboration avec sa représentation internationale créée en France le 12 septembre 2003 sous l'impulsion de l'inventeur de l'écriture, Monsieur David WABELADIO PAYI. Il a été reconnu par la préfecture de la Seine Saint-Denis comme association loi 1901 sous le récépissé de déclaration n° 2003-00969 du 27 novembre 2003 et dont le décret de reconnaissance n°1988 (136^{ème} année) est paru au Journal Officiel de la République Française du 03 janvier 2004. Il compte cinquante deux adhérents multidisciplinaires de tous âges, de toutes conditions, de toutes origines et de toutes professions. Plusieurs de ses adhérents bénévoles et utilisateurs sont connectés à l'Internet et travaillent avec lui à distance.

Le CENA s'est assigné comme objectifs de vulgariser et d'enseigner l'écriture Mandombe dans toute l'Afrique et auprès de sa diaspora mais aussi à toutes personnes désireuses de l'apprendre.

Pour ce faire, sa vision c'est d'arriver à standardiser l'écriture Mandombe, afin de participer à la construction des sociétés de la connaissance et du savoir par la promotion de la diversité

linguistique et de la maintenance de toutes les langues africaines dans le monde numérique et ce, dans le but de fournir aux minorités les moyens de préserver leur patrimoine culturel et littéraire.

Il veut aussi préparer une stratégie informatique intégrée pour cette écriture moderne afin de pouvoir lancer une campagne de sensibilisation pour l'apprentissage de l'Écriture Mandombe facilitant l'alphabétisation à travers toute la population bantoue, première utilisatrice concernée puis à d'autres populations de différents groupes ethniques d'Afrique.

Pour arriver à son but ultime celui d'être un outil simple, éducatif mais puissant et capable de favoriser la communication électronique par son écriture, le CENA répond à la recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace de l'UNESCO pour que celui-ci, le cas échéant, le soutienne dans ses efforts conduisant à la réussite de son projet d'encodage pour ajouter l'écriture Mandombe, un alphabet utilisé pour le moment par les langues bantoues, aux standards internationaux d'encodage Unicode et ISO/IEC 10646.

D.2. Description de l'écriture

D.2.1. Structure

L'écriture Mandombe s'articule autour de sept éléments de base qui constituent sa structure et à partir desquels on peut émettre tous les sons imaginables et prononçables et ce, suivant les lois de transformation. Il s'agit du *Mvuala*, de *Yikamu* et de cinq *Kisimba*.

De la combinaison de signes de base (formes de chiffres) appelés les *Mvuala za Mpamba* avec le *Yikamu*, il est né des *Mvuala za Piluka* qui, à leur tour, additionnés aux *Mvuala za Mpamba* donnent des *Mvuala za Mpimpita* ou *Mvuala complexes* ou encore signes complexes qu'on qualifie des consonnes. A proprement parler, il n'existe pas de consonne. Seulement, le *Mvuala complexe* combiné à un *Kisimba* forme un phonème. Donc le terme *Mvuala* que nous utilisons désigne le *Mvuala complexe* issu de la combinaison de signes et des lois de transformation.

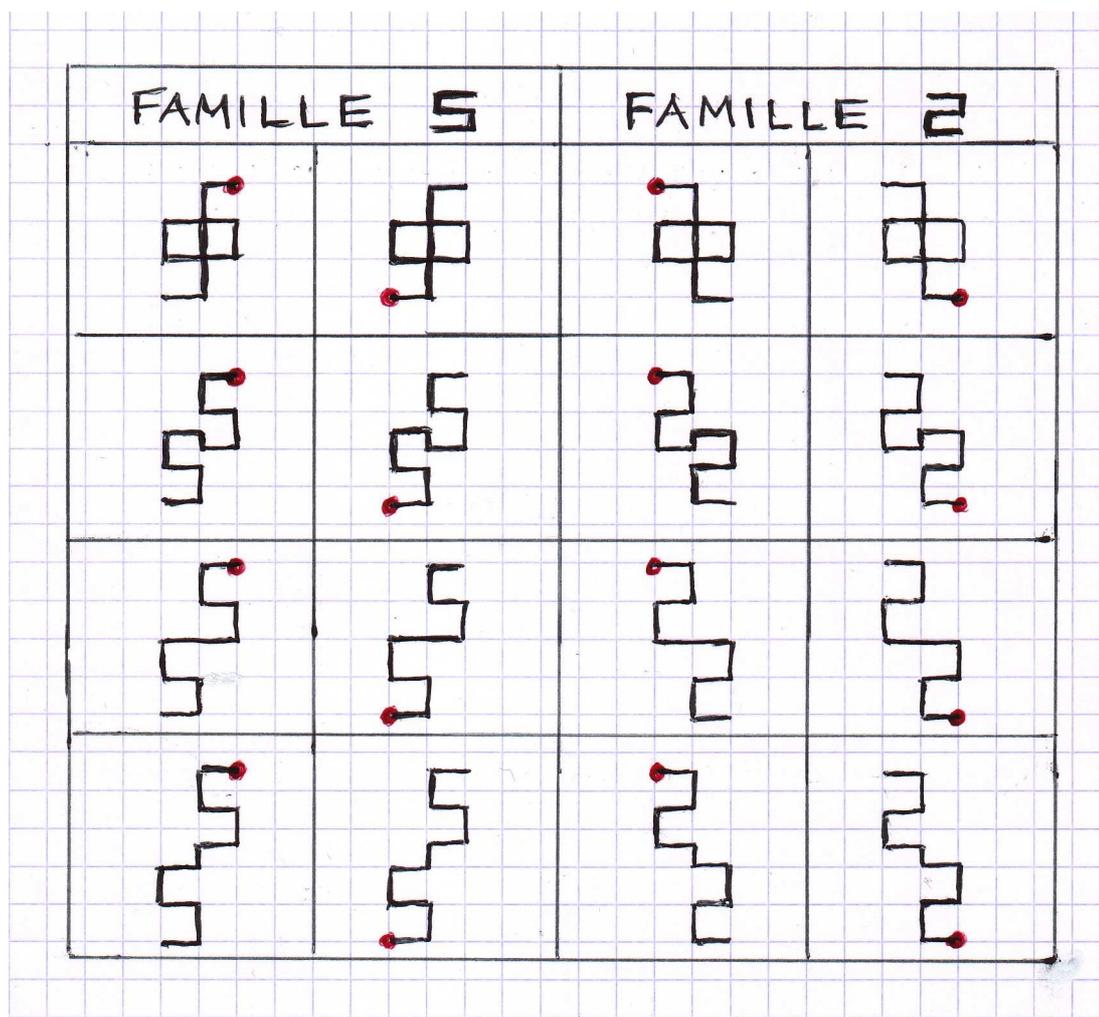
Illustration 1 : *Mvuala za Mpamba*, *Yikamu*, *Mvuala za Piluka*, *Mvuala za Mpimpita*.

	1	2	3	4
Mvuala za Mpamba				
Yikamu				
Mvuala za Piluka				
Mvuala za Mpimpita.	$\text{[Square with red line on right]} + \text{[Square with line on left]} = \text{[Square with red line on left]}$			

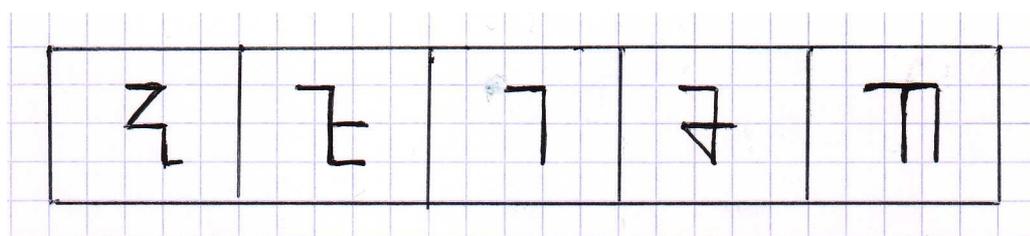
C'est du *Mvuala* que repose la structure du phonème car il détermine l'orientation du *Kisimba* pour former une syllabe. Le *Kisimba* est donc une voyelle ou un complément phonologique du *Mvuala*, qui lui, est un signe complexe assimilable à une consonne. Suivant les lois de transformation rendues possible par le mouvement de *Yikamu* (élément postiche), la notion de symétrie et de rotation et les positions, le *Mvuala* génère différentes sortes de consonnes (Illustration 2a).

Illustration 2 : Les *Mvuala* ou *Mvuala za Mpimpita* et les *Bisimba*

a. Les *Mvuala* ou *Mvuala za Mpimpita*



b. Les *Bisimba*



Ainsi, la combinaison des *Mvuala* (consonnes) avec des *Bisimba* (voyelles) selon la famille et/ou la position des *Mvuala*, donne des *Mazita* (syllabes).

Le Mandombe est donc une écriture syllabique qui s'écrit de gauche à droite ou de haut en bas. Chaque *Zita* (syllabe) comprend un *Mvuala* (consonne) qui détermine la direction d'écriture de la syllabe. Cette consonne appelée consonne principale est parfois précédée ou suivie d'une autre consonne appelée consonne secondaire qui forme un groupe consonantique appelé *Mvuala za Kimbangu* ou encore suivie de deux voyelles. Dans ce dernier cas, le second Kisimba (voyelle) peut prendre la forme d'une marque diacritique lorsqu'il suit un premier Kisimba (voyelle). Ce second Kisimba est alors appelé *Nkoma-Nkoma* ou voyelle complémentaire (Illustration 3).

Illustration 3 : Nkoma-Nkoma

BISIMBA	Ʒ	Ʒ	7	7	Π
NKOMA-NKOMA	-		•	∧ ou V	••

Chaque consonne dispose d'un point d'entrée et d'un point de sortie. Voir **Illustration 2**. Le point de sortie de la consonne principale détermine l'orientation de la voyelle ou de la consonne secondaire si celle-ci la suit. Cette orientation consiste en la rotation ou en la symétrie des lettres précédentes ou suivantes. Il existe quatre catégories de consonnes principales qui déterminent l'orientation des lettres précédentes ou suivantes correspondant aux quatre positions de la graphie Mandombe (Nkenge, Nkandu, Nsona et Konzo). Chaque position détermine un point d'entrée de la consonne et il est symbolisé ici par un point rouge et est appelé Singini. Mais dans l'écriture proprement dite on ne le fait pas apparaître.

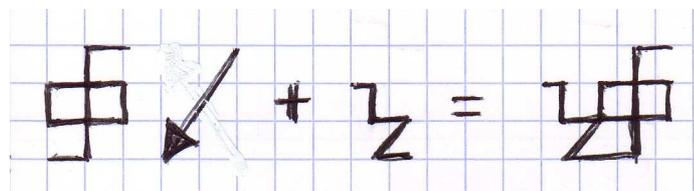
Prenons l'exemple de la syllabe Ba. La consonne B est d'orientation Nord-Est car son point de sortie se trouve en haut à droite ↗. De ce point de sortie, on attache la voyelle A. Ce point d'attache de la voyelle représente le point d'entrée de la voyelle. Ici la flèche indique le sens de l'écriture (voir Tableau sens de l'écriture).

$$B + A = BA$$



En fonction de l'orientation de la consonne, une voyelle peut subir soit une rotation, soit une réflexion, soit les deux à la fois. L'exemple suivant l'illustre.

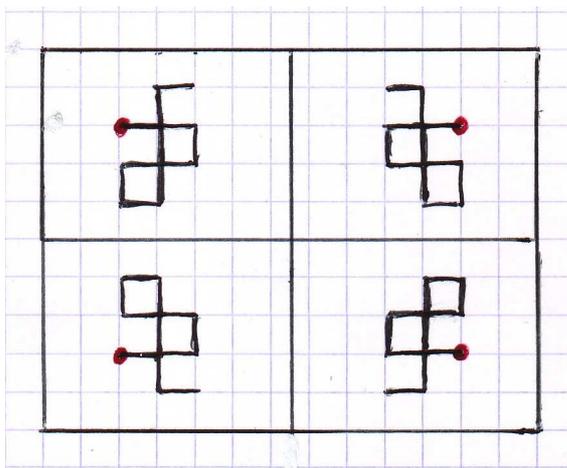
$$D + A = DA$$



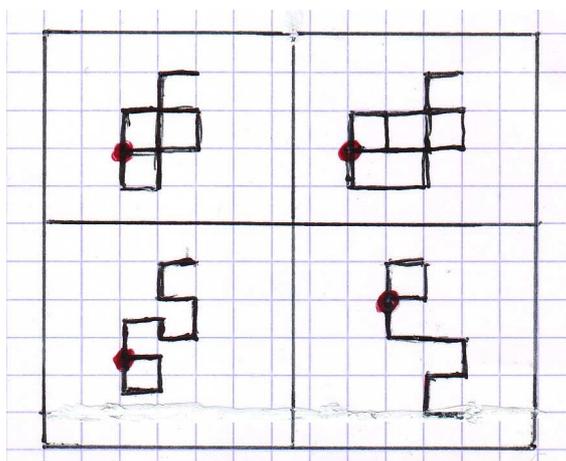
Remarque : si la consonne principale monte, la voyelle suivante descend, et vice versa.

Illustration 4 : Mazita Ma Mazindinga et Mazita Ma Kibaba

a. Mazita Ma Zindinga ou Caractères migratoires



b. Mazita Ma Kibaba ou Caractères des syllabes occlusives



D.2.2. Lettres retenues et Sens de l'écriture

La présente proposition comprend vingt et un caractères de base subdivisés en seize consonnes, et cinq voyelles. A cela s'ajoute d'autres caractères, à savoir les groupes consonantiques, les caractères migratoires et les caractères des syllabes occlusives, les voyelles complémentaires ainsi que les voyelles autonomes.

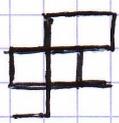
Tableau de caractères – Sens de l'écriture

Le sens de l'écriture dépendant du point d'entrée de l'écriture appelé Singini, le point par lequel il faut commencer à écrire une lettre, le plus souvent une consonne. Et le point de sortie, c'est le point par lequel on attache la voyelle. La flèche indiquant le sens de l'écriture, la voyelle suit toujours l'orientation de la consonne ou le point de sortie.

On retrouve donc les quatre orientations possibles et chaque consonne n'apparaît que dans une colonne correspondant à son orientation tandis que les voyelles apparaissent dans les quatre colonnes puisqu'elles peuvent s'adjoindre en théorie à n'importe quelle consonne principale en adoptant son orientation. Par contre, une consonne définie dans une colonne d'orientation donnée ne sera suivie que d'une voyelle de même colonne.

NUMERO	LETTRE	SENS DE L'ECRITURE			
		↙	↗	↘	↖
1	A	⌞	⌠	⌡	⌢
2	B		⊞		
3	D	⊞			
4	E	⌠	⌡	⌢	⌣
5	F				⊞
6	G			⊞	
7	I	└	┐	┘	┌
8	K		⌞⌠		
9	L				⌞⌠
10	M	⌞⌠			
11	N		⌞⌠		

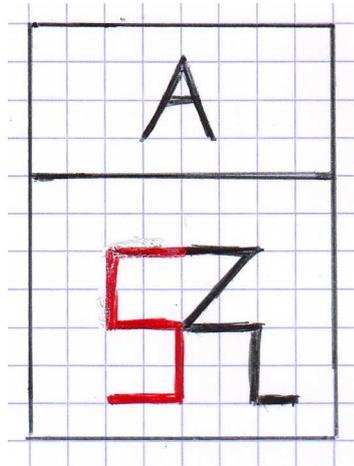
NUMERO	LETTRE	SENS DE L'ECRITURE			
		↙	↗	↘	↖
12	O	⊥	⊥	⊥	⊥
13	P			⊥	
14	R	⊥			
15	S				⊥
16	T			⊥	
17	U _(ou)	⊥	⊥	⊥	⊥
18	V	⊥			
19	W		⊥		
20	Y			⊥	
21	Z				⊥

NUMERO	LETTRE	SENS DE L'ECRITURE			
		↙	↗	↘	↖
22	ND				
23	MB				
24	NG				
25	MF				
26	NK				
27	MP				
28	NL				
29	MV				
30	NT				
31	NS				

NUMERO	LETTRE	SENS DE L'ECRITURE			
		↙	↗	↘	↖
32	NY				
33	NZ				
34	GB				
35	NGB				
36	J				
37	DJ				
38	PK				
39	SH _(CH)				
40	TSH _(TCH)				
41	KT				

D.2.3. Syllabes

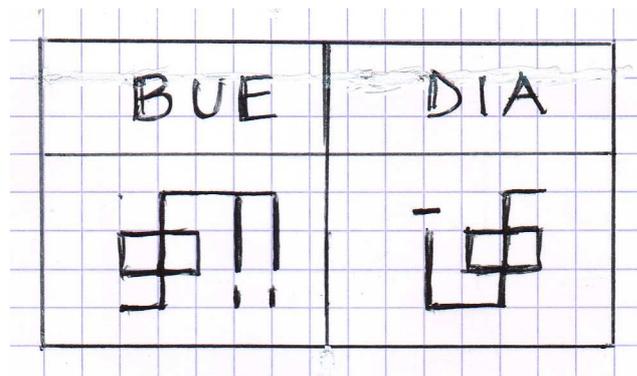
Dans une syllabe sans consonne on utilise un Mvuala za Mpamba (un signe simple) pour écrire **une voyelle autonome**. Ce signe ↗ sert de support à ladite voyelle pour la distinguer d'une **voyelle simple**. Ainsi, la syllabe A s'écrit comme suit :



Lorsqu'il y a une diphtongue, la seconde voyelle ou la voyelle complémentaire (Nkoma-Nkoma) prend la forme diacritique qui s'écrit au dessus ou au dessous de la première voyelle suivant l'orientation de la consonne. Il convient de préciser que dans le cas de diphtongue, il y n'a pas de distinction entre U et W si celles-ci sont en position de première voyelle. Autrement, le W devient U. Aussi, la forme diacritique s'écrit toujours au point de sortie de la première voyelle.

BISIMBA	z	7	7	7	π
NKOMA-NKOMA	-		•	^ ou v	••
LETTRE	A	E	I	O	U

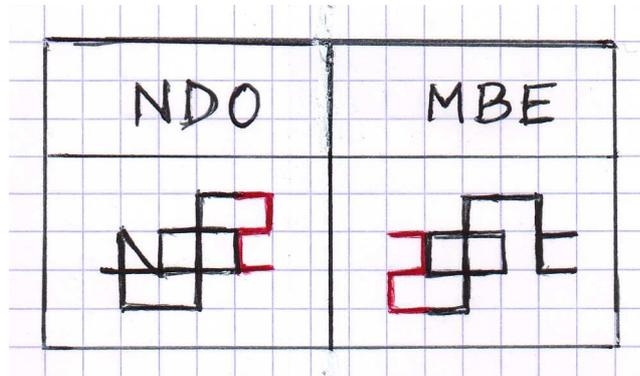
Exemple de diphtongue : BUE et DIA



Dans une syllabe avec consonne, il y a plusieurs façons d'écrire une syllabe entre autres, la syllabe prénasalisée et la nasalisation finale.

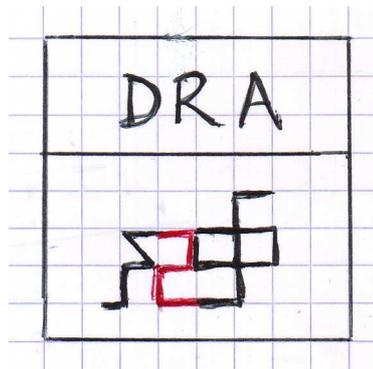
Dans le cas de la syllabe prénasalisée, la consonne principale est toujours précédée d'un signe simple ou Mvuala za Mpamba qui marque la prénasalisation. Par exemple dans l'environnement MBE, NDO, MVU, MPI ou NZA, les lettres m et n indiquent la forme de la prénasale et sont en rouge dans l'écriture Mandombe.

NDO / MBE



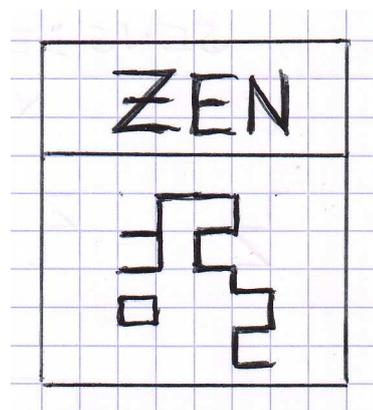
Par contre, lorsque le signe simple ou Mvuala za Mpamba est placé entre la consonne principale et la première voyelle, il indique un R. Par exemple dans l'environnement DRA.

DRA



Dans le cas de la syllabe de la nasalisation finale, le signe carré est utilisé et se place sous la voyelle nasalisée suivant l'orientation de l'écriture. Exemple dans ZEN.

ZEN



D.3. Signes de ponctuation

Le Mandombe dispose de huit signes de ponctuation particuliers appelés Bisinsu.

Nom	Signé Mandombe	Signe typographique occidental
Ntentembua	•	Séparateur de mots
Kanga-Nzila	^	Point
Bikanga	^ ^	Deux points
Kanga Kubuka	↑, ←	Point virgule
Mpondani		Point d'interrogation
Kinsumi		Point d'exclamation
Nsona Mbambi	^^^	Points de suspension
Kubula	, -	Virgule

D.4. Tri

Il n'existe pas, dans la graphie Mandombe, un ordre pour énoncer les lettres de l'alphabet. Toutes une formule mnémotechnique sous forme de chant mise en place par l'inventeur de l'écriture permet de retenir faciliter toutes les consonnes (DA-BA-GA-FA, MA-KA-PA-LA, VA-NA-TA-SA, RA-WA-YA-ZA).

D.5. Chiffres

Il existe un système propre d'écriture des chiffres à base 10 à l'aide de symboles issus de la graphie Mandombe. Nous introduisons dans cette proposition les chiffres en ordre croissant suivants :

Chiffres Mandombe	Chiffres arabes occidentaux
Δ	0
7	1
Π	2
Ɔ	3
4	4
Ɔ	5
6	6
7	7
8	8
9	9

Exemple : 1921 s'écrit 79Π7 et 52 s'écrit ƆΠ.

D.6. Directionnalité

Il y a deux manières d'écrire le Mandombe, horizontalement de gauche à droite et verticalement de haut en bas. Le Centre de l'Écriture Négro-Africaine a retenu officiellement la directionnalité horizontale de gauche à droite car elle est la plus utilisée. Par contre, la directionnalité verticale de haut en bas n'est pas exclue par l'Académie Mandombe. Cependant, toute personne peut, dans sa correspondance privée, écrire de haut en bas.

E. BIBLIOGRAPHIE

1. Mandombe, écriture négro-africaine. Manuel d'apprentissage. Wabeladio Payi David. CENA-Éditions, Kinshasa, 1996.
2. Totanga Mandombe. Manuel de lecture pour les apprenants de l'écriture Mandombe. Louthes Aristides. CENA-Éditions, Brazzaville, 1998.
3. Cours de l'écriture négro-africaine Mandombe. Jean-Baptiste Nsimba Lefi. CENA-Éditions, Kinshasa.
4. Le fonctionnement de l'écriture négro-africaine Mandombe. Kiankenda P.F. CENA-Éditions, Kinshasa, 2000.
5. Invention des minuscules ou artifices de l'écriture Mandombe. Gaston Kandu Batshema. CENA-Éditions, La Courneuve, 2010.
6. Histoire de la révélation de l'écriture Mandombe. Wabeladio Payi David. CENA-Éditions, La Courneuve, 2007.
7. Kimbangula appliqué. Manuel scientifique à l'usage des Nkua Mazayi du Kimbangula. CENA-Éditions, Luanda, 2001.
8. L'écriture Mandombe : Essai de signification théologico-sapientiale et culturelle. Lusikila Kuena Bwayi Jean-Piere. Mémoire de fin d'études. Université Simon Kimbangu. Faculté de Théologie, Kinshasa, 1998.
9. L'impact de l'écriture négro-africaine Mandombe dans le développement. Cas de quelques expériences à Kinshasa. Malueki Matuasilua Simon Harvey. Mémoires de fin d'études. Institut Supérieur de Développement Rural, Luozi, 2000.

II. Ouvrages rédigés en écriture Mandombe

1. Totanga mpe tokoma Mandombe n°1. Manuel pratique d'apprentissage de l'écriture mandombe. Nsimba Lefi et Nzinga Lomba. CENA-Éditions, La Courneuve 2006. 2^{ème} Édition.
2. Sa n'sualu. Tshiana Sambu et Veyisabio. CENA-Éditions, Kinshasa.
3. Ndongokolo Mandombe mu nsambu. Mahouahoua Alain Moïse. CENA-Éditions, La Courneuve, 2000.
4. Ata ndele. Samba Lusakweno. New Vision Éditions, Paris, 2004.
5. Botala makamuisi mazali koya na mokili. Bokanga Ilanga. Éditions Liziba, Mbandaka, 1999.
6. Nkasa ya masano ya Mandombe. Revue annuelle des mandombistes. CENA-Éditions, Kinshasa, 2001 à 2005 (n° 1 au n° 5).
7. Foto mu bisalu dia masono ma ndombe. Mahouahoua Alain Moïse. CENA-Éditions, La Courneuve, 2004.

F. AUTRES REFERENCES

1. <http://www.mandombe.info>
2. <http://lundombe.zava-dio.com>
3. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mandombe>
4. <http://commons.wikimedia.org/wiki/Mandombe?uselang=fr>

G. ANNEXES

1. Déclaration du Centre de l'Écriture Négro-Africaine en France au journal officiel de la République Française.
2. Récépissé de déclaration du Centre de l'Écriture Négro-Africaine en France à la préfecture de Seine Saint-Denis en France.
3. Certificat d'enregistrement de l'écriture Mandombe par le Copyright Office de la Bibliothèque du Congrès (Library Congress) d'Atlanta.
4. Certificat d'enregistrement de l'écriture Mandombe comme étant résultat de la recherche au fichier des résultats de la recherche, inventions, innovations et découvertes par le Ministère de l'Éducation Nationale de la République Démocratique du Congo.
5. Rapport du ministère de l'Éducation Nationale de la République Démocratique du Congo sur l'écriture Mandombe.
6. Enregistrement de Monsieur Wabeladio Payi au titre de Chercheur-Inventeur au fichier du Ministère de de la Recherche Scientifique et Technologique.
7. Article : Écriture négro-africaine Mandombe enseignée à l'Université Simon Kimbangu (coupure journal Bas-Congo Info).
8. Courrier des écoles conventionnées kimbanguistes pour l'apprentissage de l'Écriture Mandombe.

1977 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **GERELIA**. *Siège social* : chez M. Lecat (David), 204, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine. *Mél.* : gerelia@free.fr. *Date de la déclaration* : 1^{er} décembre 2003.

1978 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES BERGES DE SEINE**. *Siège social* : chez M. Touzé (André), 4, rue Georges-Seurat, 92110 Cllichy. *Date de la déclaration* : 5 décembre 2003.

1979 - Déclaration à la sous-préfecture d'Antony. **LA CIGOGNE**. *Siège social* : chez M. Ridon (Yves), 75, rue de l'Avenir, 92170 Vanves. *Date de la déclaration* : 8 décembre 2003.

1980 - Déclaration à la sous-préfecture d'Antony. **GROUPE DE RECHERCHE D'ART CONSTRUIT (GRAC)**. *Siège social* : chez M. Mutrel (Yvon), 19 bis, avenue Gallieni, 92160 Antony. *Date de la déclaration* : 9 décembre 2003.

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Créations

1981 - Déclaration à la sous-préfecture du Raincy. **ASSOCIATION PHILUX**. *Objet* : développement et promotion d'un projet urbain synergique fondé sur la culture, les sciences et la solidarité, cela se faisant par le biais d'accueil en résidence d'artistes de toutes disciplines et de toutes origines, d'action de formation tout public dans les domaines de l'art et des sciences, de la diffusion des savoirs et des arts par tous les moyens possibles. *Siège social* : 84, rue du 4-Septembre, 93600 Aulnay-sous-Bois. *Mél.* : site.philux@club-internet.fr. *Date de la déclaration* : 20 novembre 2003.

1982 - Déclaration à la sous-préfecture du Raincy. **INCONTOURNABLE MOUVEMENT POUR LES ENFANTS DES CHARMILLES**. *Objet* : avoir une participation active concernant tous les sujets touchant à la scolarité, au bien-être de nos enfants et au bon fonctionnement de l'école ; défendre les intérêts moraux et matériel communs à tous les parents d'élèves du groupe scolaire des Charmilles ; être présenté et participer à toutes actions et à toutes consultations concernant la vie et le développement du quartier. *Siège social* : école des Charmilles, 1, allée Jules-Verne, 93160 Noisy-le-Grand. *Date de la déclaration* : 21 novembre 2003.

1983 - Déclaration à la sous-préfecture du Raincy. **SERVICE ACCOMPAGNEMENT SANTE (S.A.S.)**. *Objet* : effectuer des transports pour les personnes ayant des problèmes de santé, afin de les accompagner dans les différents centres de soins tels que les centres de kinésithérapie, cliniques et hôpitaux ainsi que les centres spécialisés pour différents traitements (dialyse, radiothérapie, chimiothérapie, etc.) ; transporter les personnes du troisième âge aussi bien pour des consultations que pour des voyages organisés : visites, promenades, repas plein air ; accueillir des personnes non résidents en France, en vue de leur proposer un hébergement le temps de leurs soins ; créer une structure aménagée en centre de dialyse (insuffisants rénaux) ; héberger des déficients physiques ou mentaux dans un centre avec aménagement particulier pouvant les accueillir ; effectuer des transports scolaires pour les petites communes n'ayant pas les infrastructures nécessaires. *Siège social* : 82, avenue de Livry, 93270 Sevran. *Date de la déclaration* : 24 novembre 2003.

1984 - Déclaration à la sous-préfecture du Raincy. **LABORATOIRE D'ETUDES SUR LES POLITIQUES SOCIALES, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL (LEPSET)**. *Objet* : réalisation et diffusion d'études ; promotion d'actions de sensibilisation relatives aux politiques publiques sociales ainsi qu'aux changements sociaux notamment sur l'emploi et le travail. *Siège social* : pôle urbain, 1, rue Becquerel, 93270 Sevran. *Date de la déclaration* : 24 novembre 2003.

1985 - Déclaration à la sous-préfecture du Raincy. **INTER-SIGNE**. *Objet* : mener des actions et des projets pour les personnes handicapées. *Siège social* : 6, allée des Ormes, 93190 Livry-Gargan. *Date de la déclaration* : 25 novembre 2003.

1986 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **NOUVEAU CIEL CENTRE DE SERVICES ET D'ECHANGES CULTURELS ET LINGUISTIQUES SINO-FRANCAIS**. *Objet* : servir les Chinois en France et en Chine, surtout les étudiants en les aidant à traduire les documents, à s'inscrire à l'université, à résoudre les problèmes rencontrés dans le vie quotidienne et à prendre contact avec les gouvernement/ les entreprises et les autres associations françaises et servir les Français en leur apprenant le chinois, en leur faisant mieux connaître la Chine et en les aidant à prendre contact avec les gouvernements, les entreprises et les autres associations chinoises. *Siège social* : chez Mlle Qu (Yue), 217, avenue Jean-Jaurès, 93300 Aubervilliers. *Date de la déclaration* : 27 novembre 2003.

1987 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **LES K-MIZOLS**. *Objet* : création de pièces de théâtre, travailler sur des pièces existantes, et les représenter. *Siège social* : 13, rue du Centre, appartement 448, 93700 Drancy. *Date de la déclaration* : 27 novembre 2003.

1988 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **CENTRE DE L'ECRITURE NEGRO-AFRICAINNE**. *Objet* : apprendre l'écriture négro-africaine à la diaspora africaine et à toutes les personnes désireuses ; encadrer toutes les personnes ayant appris l'écriture négro-africaine ; vulgariser les connaissances linguistiques et scientifiques de l'écriture négro-africaine issues de l'académie de Mandombe ; étudier et concevoir les mécanismes de réalisation des activités matérielles partant des connaissances issues de l'écriture négro-africaine ; présenter des activités connexes liées à l'écriture négro-africaine ; établir la politique d'investissement à la recherche scientifique. *Siège social* : 7, avenue de la République, 93120 La Courneuve. *Date de la déclaration* : 27 novembre 2003.

1989 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **ASSOCIATION BOLINGO**. *Objet* : réunir ses membres pour partager les moments de bonheur et malheur à savoir : assistance et entraide. *Siège social* : chez Mme Kemba-Samuna (Néné), 10-12, rue Charles-Peguy, 93240 Stains. *Date de la déclaration* : 28 novembre 2003.

1990 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE GORY EN FRANCE (A.C.G.F.)**. *Objet* : sensibiliser et expliquer le sens de la loi de décentralisation et encourager des actions de développement ; informer la population du concept de droit et devoirs et pour l'apprentissage de la citoyenneté ; mobiliser les synergies pour un développement global de cette commune ; favoriser le partenariat entre la mairie de Gory et des partenaires extérieurs. *Siège social* : chez M. Doucoure (Mahamadou), 18, rue Bara, chambre 09, 93100 Montreuil. *Date de la déclaration* : 28 novembre 2003.

1991 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **LES PALMIERS DE BAHUMBU**. *Objet* : entraide et protection des membres et leurs familles ; assistance et défense des intérêts légitimes des membres dans le respect des normes existantes en République française ; mener au besoin des actions humanitaires et charitables dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et de la culture, au bénéfice des populations démunies du tiers-monde. *Siège social* : chez Mlle Nsoya (Esther), 4, allée des Roses, appartement 3142, 93120 La Courneuve. *Date de la déclaration* : 28 novembre 2003.

1992 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **JE DIS MOTS**. *Objet* : dans une démarche clinique et thérapeutique, en s'adressant à des patients souffrant de troubles psychologiques : les accueillir et les prendre en charge ; réaliser un suivi à domicile ou encore sur le lieu de soin ou de vie. *Siège social* : chez Mme Uljasz (Sarah), 2, avenue des Combattants-en-Afrique-du-Nord, 93260 Les Lilas. *Date de la déclaration* : 28 novembre 2003.

1993 - Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. **EVENEMENTS SERVICES**. *Objet* : en général, participer à toute action favorisant le respect de la dignité humaine par : la contribution à la découverte et au développement des métiers de l'événementiel et de la restauration par la valorisation de l'in-



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DES LIBERTÉS PUBLIQUES
associations

Tél : 01 41 60 55 72
Fax : 01 41 60 56 26

Dossier n° 2003-00969
à rappeler lors de toute
correspondance avec la
préfecture

Associations

(loi du 1er juillet 1901)

Récépissé de déclaration - création -

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de la Seine Saint-Denis,
Chevalier de la légion d'honneur

certifie avoir reçu de M. Moïse Alain MAHOUAHOUA

demeurant

7, avenue de la République
93120 LA COURNEUVE

une déclaration en date du 27/11/2003

par laquelle il fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

CENTRE DE L'ECRITURE NEGRO-AFRICAINE

dont le siège social est situé

7, avenue de la République
La Courneuve 93120

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

Bobigny, le 04/12/2003

Pour le préfet et par délégation
Le chef du bureau des libertés publiques


Marie Gallot

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : la déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du premier juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.
Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal officiel d'un extrait concernant : la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

CERTIFICATE OF REGISTRATION



This Certificate issued under the seal of the Copyright Office in accordance with title 17, United States Code, attests that registration has been made for the work identified below. The information on this certificate has been made a part of the Copyright Office records.

Margybeth Peters
 REGISTER OF COPYRIGHTS
 United States of America

For a Literary Work
 UNITED STATES COPYRIGHT OFFICE
 RI TX 4-866-554

EFFECTIVE DATE OF REGISTRATION
 7 10 98
 Month Day Year

1

OFFICIAL SEAL
 TITLE OF THIS WORK ▼

MANDOMBE Ecriture Negro-Africaine

E CONTINUATION SHEET.

PREVIOUS OR ALTERNATIVE TITLES ▼

PUBLICATION AS A CONTRIBUTION If this work was published as a contribution to a periodical, serial, or collection, give information about the collective work in which the contribution appeared. Title of Collective Work ▼

If published in a periodical or serial give: Volume ▼ Number ▼ Issue Date ▼ On Pages ▼

2

NAME OF AUTHOR ▼

a David Wabeladio Payi

DATES OF BIRTH AND DEATH
 Year Born ▼ Year Died ▼
 1957

Was this contribution to the work a "work made for hire"?

Yes
 No

AUTHOR'S NATIONALITY OR DOMICILE
 Name of Country Democratic Republic
 OR Citizen of ► of Congo
 Domiciled in ► Dem. Rep. of Congo

WAS THIS AUTHOR'S CONTRIBUTION TO THE WORK
 Anonymous? Yes No
 Pseudonymous? Yes No
If the answer to either of these questions is "Yes," see detailed instructions

NATURE OF AUTHORSHIP Briefly describe nature of material created by this author in which copyright is claimed. ▼
 Entire Text

NOTE

Under the law, the "author" of a "work made for hire" is generally the employer, not the employee (see instructions). For any part of the work that was "made for hire" check "Yes" in the space provided, give the employer or other person for whom the work was prepared) as "Author" of that part, and leave the space for dates of birth and death blank.

NAME OF AUTHOR ▼

b

DATES OF BIRTH AND DEATH
 Year Born ▼ Year Died ▼

Was this contribution to the work a "work made for hire"?

Yes
 No

AUTHOR'S NATIONALITY OR DOMICILE
 Name of Country
 OR Citizen of ►
 Domiciled in ►

WAS THIS AUTHOR'S CONTRIBUTION TO THE WORK
 Anonymous? Yes No
 Pseudonymous? Yes No
If the answer to either of these questions is "Yes," see detailed instructions

NATURE OF AUTHORSHIP Briefly describe nature of material created by this author in which copyright is claimed. ▼

NAME OF AUTHOR ▼

c

DATES OF BIRTH AND DEATH
 Year Born ▼ Year Died ▼

Was this contribution to the work a "work made for hire"?

Yes
 No

AUTHOR'S NATIONALITY OR DOMICILE
 Name of Country
 OR Citizen of ►
 Domiciled in ►

WAS THIS AUTHOR'S CONTRIBUTION TO THE WORK
 Anonymous? Yes No
 Pseudonymous? Yes No
If the answer to either of these questions is "Yes," see detailed instructions

NATURE OF AUTHORSHIP Briefly describe nature of material created by this author in which copyright is claimed. ▼

3

a YEAR IN WHICH CREATION OF THIS WORK WAS COMPLETED
 1996
This information must be given in all cases.

b DATE AND NATION OF FIRST PUBLICATION OF THIS PARTICULAR WORK
 Month ► December Day ► 2 Year ► 1996
 Democratic Republic of Congo (Zaire) Nation

4

COPYRIGHT CLAIMANT(S) Name and address must be given even if the claimant is the same as the author given in space 2. ▼
 David Wabeladio Payi
 Centre de l'écriture Negro-Africaine
 1, Lisala Street, Kasa-Vubu
 P.O. Box 10 070 Konshasa 1 Congo - DRC

APPLICATION RECEIVED
 JUL 10 1998 FEB 11 1999
 ONE DEPOSIT RECEIVED
 JUL 10 1998
 TWO DEPOSITS RECEIVED
 FUNDS RECEIVED

TRANSFER If the claimant(s) named here in space 4 is (are) different from the author(s) named in space 2, give a brief statement of how the claimant(s) obtained ownership of the copyright. ▼

MORE ON BACK ► • Complete all applicable spaces (numbers 5-11) on the reverse side of this page
 • See detailed instructions • Sign the form at line 10

DO NOT WRITE HERE
 Page 1 of 2 pages



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
Secrétariat Général de la Recherche Scientifique et Technologique

DIRECTION DE LA VALORISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE,



Conformément à l'Ordonnance Loi N° 82-040 du 05/11/1982 portant Organisation de la Recherche Scientifique et Technologique, spécialement son article 5 concernant l'Enregistrement des Procédés techniques ainsi que la Promotion de leur Exploitation pratique au Développement national et en vertu de l'Arrêté Départemental N° ESURS/135/89 du 01/09/1989 portant Mise en Place des Services Centraux de la Recherche Scientifique et Technologique, spécialement son article 4 relatif à la Direction de Valorisation des Résultats de Recherche et son Service du Fichier de la Production scientifique;

Vu la Demande introduite en date du 03 JUILLET 2001,
par DAVID WABELADIO PAYI, et
considérant le Procès-Verbal Administratif N° SGRST/183/02/01/ B.001/2001
du 13 JUILLET 2001 d'Examen de ladite Demande;

Le Résultat intitulé : ECRITURE NEGRO AFRICAINE
est Enregistré au FICHIER DES RESULTATS DE LA RECHERCHE, INVENTIONS,
INNOVATIONS ET DECOUVERTES,

Sous le N° SGRST/183/02/01/ E.R.101/2001

Un suivi du résultat enregistré est assuré par voie de recensement annuel.

En foi de quoi, le présent acte d'enregistrement est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



Kinshasa, le 23 OCTOBRE 2001

LE DIRECTEUR

Jean Nukona Ka Nukona
Jean NUKONA KA NUKONA

Avenue des Coteaux n° 4156 Commune de la Gombe à Kinshasa

**RAPPORT DE LA CONFERENCE-DEBAT
SUR L'ECRITURE "MANDOMBE"**

INTRODUCTION

Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le professeur YERODIA ABDOULAYE NDOMBASI, Ministre d'Etat de l'Education Nationale, il s'est tenu à Kinshasa ce 31 mars 2001, dans la salle des promotions de l'Académie des Beaux-Arts, une conférence-débat sur le thème: "Apport de l'Invention de l'écriture Négro-Africaine à la Reconstruction Nationale".

Initiée et co-organisée par la Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche du Secrétariat Général de la Recherche Scientifique et Technologique avec la collaboration du Centre de l'écriture Négro-Africaine, CENA en sigle, cette manifestation à caractère scientifique a été présidée personnellement par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat. Elle a connu la participation de différentes personnalités invitées dont des ministres, des ambassadeurs, des professeurs, des scientifiques, des chercheurs, et autres cadres intellectuels et étudiants.

Le conférencier était Monsieur David WABELADIO PAYI, inventeur, auteur de découvertes et Directeur Général du Centre de l'écriture Négro-Africaine.

L'organisation de cette manifestation par le Ministère concrétisait une des missions légales du service et l'objectif de contribuer à l'exploitation des résultats de la recherche en les vulgarisant était visé.

OBJECTIF

En effet, l'objectif poursuivi par la tenue de cette conférence-débat était de vulgariser et promouvoir officiellement cette écriture autrement appelée le "MANDOMBE" qui est un résultat de recherche de grande importance, auprès des décideurs politiques de divers pays dont les représentants étaient présents ainsi qu'auprès de différents cadres qui préparent la décision en la matière. Ce qui a justifié le choix de la qualité des personnes invitées: décideurs politiques et membres du gouvernement, diplomates étrangers, experts de l'enseignement national et collaborateurs directs des décideurs, représentants des consommateurs et utilisateurs d'une écriture, vulgarisateurs et hommes des médias.

Il convient de signaler que, par un engagement personnel de l'inventeur, cette écriture est déjà reconnue et autorisée à la pratique dans quelques pays, notamment en Afrique, en République du Congo et en Angola. L'écriture continue cependant à se frayer une place sur

d'autres continents dont l'Europe et l'Amérique. Cela avait particulièrement motivé la présence d'invités membres du corps diplomatique.

La conférence-débat développée par l'auteur propriétaire de la découverte a en elle-même comporté les parties suivantes: la présentation de l'écriture MANDOMBE, la description de la voie à la découverte et le développement de celle-ci, le débat et la visite d'une exposition des œuvres réalisées sur la base de cette écriture.

PRESENTATION DE L'ECRITURE ET SON DEVELOPPEMENT

Brièvement, l'écriture "MANDOMBE" elle-même est à la fois une découverte et une invention réalisée depuis 1978 par Monsieur David WABELADIO PAYI, un jeune Congolais originaire de la province du Bas-Congo.

Elle tire ainsi son existence et sa base opérationnelle de deux éléments ayant la forme des chiffres 5 et 2 observés dans le mur de briques. C'est la découverte de ces deux formes qui est devenue le fondement de l'invention du MANDOMBE au moyen de combinaisons, symétrie et rotations multiples et amusantes de ces deux formes. L'écriture ainsi inventée, révèle des implications diverses et variées dans plusieurs autres domaines des arts, des sciences et des technologies, qu'elle explique, explicite et même, fait progresser.

Au plan de l'apprentissage et la pratique, aujourd'hui, l'écriture MANDOMBE est écrite et lue par un nombre toujours croissant d'apprenants. Ce nombre dépasse 26 mille personnes de toutes les conditions d'âge, de sexe ou de niveau d'instruction. Il comprend ainsi des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des blancs et des noirs, des intellectuels et des ouvriers dont certains sont analphabètes en rapport avec l'écriture conventionnelle reconnue et pratiquée dans leurs pays respectifs.

Les usagers de l'écriture MANDOMBE se recrutent actuellement en République Démocratique du Congo, en Angola, en République du Congo, en Centrafrique, au Nigeria, en France, et aux Etats-Unis. Ceux-ci échangent des lettres par la voie d'un transit unique qui les enregistre et contrôle.

Un débat ainsi que la visite d'une exposition ont suivi l'exposé du conférencier.

DEBAT ET VISITE DE L'EXPOSITION

Le débat était enrichissant. Il a permis aux invités et participants d'obtenir davantage de la lumière nécessaire et de dissiper des zones d'ombre sur cette écriture. La visite d'une exposition des œuvres, publications, objets d'art sur de nombreuses applicabilités du MANDOMBE devait clôturer cette manifestation.

Par un échantillon des applications, l'exposition a démontré concrètement les potentialités illimitées ainsi que l'exploitabilité au plan scientifique et technologique de cette nouvelle écriture. Par des implications socio-économiques possibles, l'intérêt de l'invention a su convaincre que sa contribution à la reconstruction de la République Démocratique du Congo est réelle.

CONCLUSION

La découverte et l'invention de MANDOMBE sont d'origine congolaise mais, à travers ce rapport et l'organisation de cette conférence-débat, l'indifférence affichée par le Gouvernement congolais devant ce résultat exceptionnel de la recherche est manifeste. Pourtant, il s'agit d'un résultat éprouvé mais surtout envié par des scientifiques d'autres pays que cette écriture a côtoyés!

Le développement de la vulgarisation que présente aujourd'hui le MANDOMBE est le fruit des efforts personnels de l'inventeur sans un appui quelconque. Cela, parce que l'écriture convainc et intéresse tout celui qui en est informé.

Il convient dès lors de rappeler ici que le rôle primordial des Pouvoirs Publics de l'Etat est celui de gouverner. Gouverner c'est prévoir. Prévoir c'est aller au devant des événements.

Il est nécessaire de corriger rapidement le manquement d'indifférence constaté dans le chef du Gouvernement. Pour ce faire, des décisions utiles devront être prises. Nous avançons des propositions ci-après en vue de permettre à ce génie national de notre invention de se développer normalement dans l'intérêt supérieur de notre pays, la République Démocratique du Congo.

PROPOSITIONS DE DECISIONS A PRENDRE ET ACTIONS A ENTREPRENDRE

Quatre niveaux sont concernés:

Au niveau de l'Inventeur Monsieur David WABELADIO PAYI:

1. Elever le chercheur au rang de dignitaire, lui décerner la plus haute médaille de mérite scientifique, culturelle et "entrepreneuriale";
2. Décerner au chercheur dans une université officielle du pays, le titre honorifique de Docteur, à cause de l'excellence de ses travaux.

Au niveau de l'Invention de l'Ecriture Négro-Africaine dite "MANDOMBE":

1. Déclarer le MANDOMBE propriété et richesse nationale, au même titre que le bois de nos forêts ou le minerais de notre sol et sous-sol dans lesquels nous devrions investir;
2. Instituer maintenant des écoles pilotes du degré primaire et secondaire à travers tout le territoire national, pour un enseignement systématique et suivi de l'écriture;
3. Instaurer un enseignement obligatoire des éléments de base du MANDOMBE à l'échelon supérieur et universitaire;
4. Stimuler au moyen des prix et des bourses, des travaux de recherche de mémoires, de licences et thèses de doctorats sur le développement et les applications du MANDOMBE dans divers domaines de la science, la technologie et les arts;
5. Promouvoir l'introduction progressive de cette écriture dans les services administratifs de l'Etat, en commençant par les services de sécurité nationale; et
6. Initier un programme de formation des adultes au sein de la Direction d'Alphabétisation relevant du Ministère du Travail et Prévoyance Sociale à l'intention des personnes intéressées ou désignées par les services et/ou employeurs.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Au niveau des infrastructures mises en place par l'Inventeur pour gérer l'invention:

1. Agréer et intégrer les activités du Centre de l'écriture Négro-Africaine, CENA, dans les services publics relevant du budget de l'Etat de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et Technologique;
2. Statuer sur les questions organiques, du personnel, des budgets et subventions annuels à allouer au CENA.

Au niveau de la coopération et des échanges internationaux:

1. Définir clairement les mécanismes de coopération et contributions à verser par les pays, organismes ou personnes physiques étrangers intéressés qui exploitent à présent et/ou dans le futur l'écriture MANDOMBE pour une consommation sectorielle ou nationale.

J'ai le devoir d'en rendre compte.

Fait à Kinshasa, le 10/01/2001



LE DIRECTEUR

J. Mukuna Ka Mukuna
J. MUKUNA KA MUKUNA



SECRETARIAT GENERAL

N° MIN-RST/SG/183/180/370/2004

ATTESTATION

NOUS SOUSSIGNE NSIALA MIAKA MAKENGO, SECRETAIRE GENERAL A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, ATTESTONS PAR LA PRESENTE QUE MONSIEUR DAVID WABELADIO PAYI EST ENREGISTRE AU FICHER DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, SOUS LE N° ER/01/2001, EN QUALITE DE CHERCHEUR-INVENTEUR POUR AVOIR MIS AU POINT L'ECRITURE NEGRO-AFRICAINE DENOMMEE "MANDOMBE".

EN FOI DE QUOI LA PRESENTE ATTESTATION LUI EST DELIVREE POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT.

FAIT A KINSHASA, LE 08 OCT. 2004

LE SECRETAIRE GENERAL



Directeur de la DVRR

Kapita Mutum
Kapita Mutum

L'écriture Négro-Africaine «Mandombe» enseignée à l'Université Simon Kimbangu (USK)

Après son acceptation mieux, son appréciation positive et sans complaisance au niveau du Ministère de l'Education nationale notamment par le biais du Secrétariat Général de la Recherche Scientifique et Technologique dont, l'écriture Négro-Africaine dénommée «Mandombe» a été déclarée comme étant une invention ou découverte scientifique qui peut être enseignée dans nos différents instituts d'enseignement tant primaire, secondaire qu'universitaire d'autant plus que devant cette écriture, tout le monde, lettré ou analphabète, on devient égal. Cela était maintes fois démontré lors de nombreuses conférences-débats animées tant à l'Université de Kinshasa, à l'Université Augustino Neto en Angola qu'à l'Université Marien Ngouabi au Congo-Brazzaville et ailleurs.

C'est dans ce sens que l'Université Simon Kimbangu, USK en sigle, installée dans le bâtiment administratif kimbanguiste de Bongolo sur l'avenue du même nom, n°44, dans la commune de Kalamu à Kinshasa, connaît une ambiance particulière ce dernier temps. Et pour cause ? L'avènement ou l'atterrissage des «Paku-Ndungu» et «Pele-kete» (les professeurs de l'écriture de cette nouvelle écriture) dans cette grande Institution d'enseignement supérieur.

Le ton a été donné le lundi 2 juin 2003 sous le coup de 13h30' par M. Nsimba Lefi, attaché de Recherche à l'USK et enseignant dudit cours.

Face à une matière qui semblait étrange aux yeux des étudiants, reconnaissons que le début n'a pas été aisé. Il a fallu cependant tout au plus trois séances au Professeur Lefi pour venir à bout des caprices et autres chahuts de l'Auditoire composé en majeure partie des étudiants de Graduat I.

D'emblée, le Professeur de «Mandombe» s'est appesanti au chapitre des généralités sur le récit de la découverte, la biographie de l'inven-

teur de Mandombe, M. David Wabeladio Payi, lexique de l'écriture négro-africaine, les vocabulaires et études alphabétiques, les signes de ponctuation et d'opération arithmétique, les chiffres, les principes et l'importance d'une écriture.

Le débat qui s'en est suivi a vu M. Nsimba Lefi parvenir à démontrer aux étudiants de l'Université Simon Kimbangu que Charles Richet, Prix Nobel de Littérature n'avait pas totalement raison dans sa réflexion sur la race noire, race inférieure, quand il déclare : «Les noirs ne sont pas doués pour les sciences, ils n'ont rien apporté, inventé ni découvert depuis que la terre existe et que d'une manière éclatante, ils occupent le dernier rang sur tous les points du monde».

L'écriture Négro-Africaine, l'œuvre d'un fils du pays, M. Wabeladio David Payi dira M. Nsimba, apporte un démenti cinglant aux propos turpitudes de M. Richet pour la simple raison que, dans son invention, l'inventeur de «Mandombe» a commencé d'abord par observer le mur, ouvrage de la maçonnerie depuis belle lurette, et se rendit compte que les lignes formées par la superposition des briques ne sont qu'une combinaison de deux formes qui se ressemblent aux chiffres cinq (5) et deux (2).

Ensuite, il s'appuya sur le principe du miroir et de l'optique qui donnent lieu à la découverte de nouveaux types d'angles dits «angles des temps» grâce à l'élément postiche et, vient enfin la naissance des clefs qui se différencient suivant l'évolution des temps.

Ce sont là les éléments de base qui constituent la clé de l'écriture «Mandombe» dont les implications scientifiques à ne point douter donnent lieu aux formes artistiques, mécaniques, architecturales, mathématiques au même titre que les mémoires des savants dignes comme : Ar-

chimède, Kepler, Newton, Lavoisier, Darwin, Pasteur pour ne citer que ces quelques grands noms.

Lorsque nous nous référons aux témoignages consignés dans le livre d'or du Centre de cette écriture, pour avoir compris la chose, nombreux sont des personnalités bien connues du monde universitaire qui apportent unanimement soutien inconditionnel et encouragement à l'avènement de cette nouvelle écriture en Afrique. Dans le tas, nous pouvons citer quelques noms phares comme : MM. Frédéric Mayor, ancien Directeur Général de l'UNESCO, Pr. Ngal de l'Université de Sorbonne/France, M. Placide Lomba, premier Président de la Cour Suprême de Brazzaville, de M. Malumba Belo de l'Université Augustino Neto de l'Angola, du Pr. Nkanza Thomas, Premier Universitaire laïc congolais, du Pr. Yerodia Abdoulaye Ndombasi, ministre d'Etat honoraire et actuel Vice-président de la République en Rdc, etc... tous ceux-ci, ont témoigné leur soutien moral et leur appréciation combien louable de cette écriture au monde scientifique. Le Recteur de l'USK, le Pr. Dr. Kiaku Bunza a quant à lui, nommé l'inventeur Wabeladio au grade d'Assistant de Recherche au CREP.

Il sied de noter que parmi les apprenants de l'écriture Négro-Africaine (Mandombe) à l'USK, figurent un grand nombre des étudiants, les agents administratifs et le corps académique.

Enfin, soulignons qu'en ce moment précis, l'inventeur de l'ENA séjourne en France où il a eu déjà à tenir des conférences-debat dans plusieurs universités de par le monde sur cette écriture. Et, là-bas aussi le Mandombe a été très bien appréciée. L'inventeur a même ouvert plusieurs centres d'apprentissage de «Mandombe».

AMM